

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Contrat et
Identifiant **2314-1**
655- 1700

Adresse du
lieu desservi : **CAMPING LA DIEGE**
12700 NAUSSAC

Tel : 05 65 64 66 88

E-mail : contact@sme-foissac.fr

Ouverture au public :

du Lundi au Vendredi

de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

ou sur RDV

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
BP 394 RUE EMILE BOREL
12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

5792-001245-0004-2



MME HARTGRING JOHANNA
CAMPING LA DIEGE MOULIN DE L A
12700 NAUSSAC

MERCI D'ADRESSER VOS REGLEMENTS
OBLIGATOIREMENTS A L'ADRESSE INDIQUE SUR
LE TALON DE PAIEMENT CI DESSOUS
AUCUN REGLEMENT NE SERA ACCEPTE AU
SIEGE DU SIEF

ATTENTION : Pour le paiement en Espèces
(Cf talon de paiement)

Les Divers Modes de règlement

- Par carte bancaire en appelant le Centre des Finances Publiques au 05 65 65 20 00
- Par Internet en vous connectant sur le site **www.payfip.gouv.fr** et avec les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 038644

Référence : 2025-EA-00-10995

- Par Chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** adressé au Centre d'Encaissement. Joindre le talon détachable sans le coller ni l'agrafer

- Par Virement aux références ci-dessous:

BANQUE DE FRANCE

IBAN / FR13 3000 1006 99E1 2700 0000 012

BIC / BDFEFRPPCT

REFERENCE A rappeler =

Règlement Eau Potable Foissac et N° FACTURE

Facture réelle du 10/10/2025

Référence: 2025-EA-00-10995

Eau

Consommation du 23/05/2024 au 21/05/2025

Abonnement du 01/07/2025 au 31/12/2025

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

432 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00226 €

Abonnement
Consommation

Montants
44,84
975,31

UTILE:

Si vous souhaitez suivre votre consommation, vous pouvez vous connecter via votre portail abonné sur <https://maconso.tourgest.net>.

nom d'utilisateur = votre identifiant en haut de la facture
mot de passe = votre numéro de compteur inscrit au verso

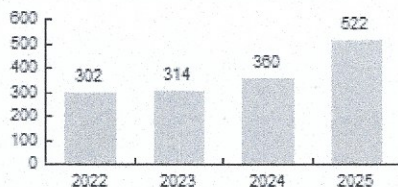
Total de la facture

1 020,15

Montant total à payer avant le 09/11/2025

1 020,15 €

Historique de consommation



TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

pour les modalités d'utilisation, se reporter aux modalités de paiement sur la gauche de la facture

Références : EAU

Etablissement : AO

N° codique : 012045 Nature du rôle : 1

N° contrat : 2314-1

N° facture : 10995

Exercice : 2025 / S25

Date facture : 10/10/2025

Montant en euros : 1 020,15 €

MME HARTGRING JOHANNA
CAMPING LA DIEGE MOULIN DE L A
12700 NAUSSAC

429912
SYNDICAT DES EAUX DE
FOISSAC



CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

015010500259

940033000160 39100000000000109950120454963806

102015

En espèce (dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (Liste consultable sur le site <https://www.impts.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)



Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
2314-1	11UB000124	21/05/2025	4916			5438	522
Consommation totale							522
Consommation estimée déduite							-90
Consommation facturée (m3)							432

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement eau	2025	6 mois	7,08333	42,50	2,34 (5.5%)	44,84
Consommation d'eau	2025	432 m3	1,65000	712,80	39,20 (5.5%)	752,00
Organismes publics						
TAXE AEAG CONSOMMATION D EAU POTABLE	2025	432 m3	0,32000	138,24	7,60 (5.5%)	145,84
TAXE AEAG POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D EAU POTABLES	2025	432 m3	0,07000	30,24	1,66 (5.5%)	31,90
VALEUR COMPLEMENT PRELEVEMENT	2025	432 m3	0,03000	12,96	0,71 (5.5%)	13,67
PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	2025	432 m3	0,07000	30,24	1,66 (5.5%)	31,90
Total de votre facture				966,98	53,17	1 020,15
Montant total à payer				966,98	53,17	1 020,15

Commentaires

Nous vous rappelons que le joint situé immédiatement après compteur reste de votre responsabilité. Pensez à le contrôler ou le faire contrôler régulièrement par vous-même ou un plombier. Un changement tous les 3 ans est préconisé afin de ne pas avoir de fuite.

Nous vous rappelons que toutes les installations doivent être munies d'un système anti-pollution et d'un robinet d'arrêt IMMEDIATEMENT APRES Compteur. En cas d'absence de ce système et en cas de connexion d'un réseau secondaire (Puits Citerne), et si une pollution du réseau Public a lieu, notamment lors des coupures d'eau, votre responsabilité sera engagée.